MICRO-CRECHES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COMBES









SITUATION

Localisation : Scey-sur-SaôneDépartement : Haute-Saône

CARACTERISTIQUES GENERALES

Bâtiment public : Micro-crèches

Label énergétique : BEPOS Effilogis 2017 (référentiel E3-C1)

Livraison : 2022Surface : 510 m²

Coût total : 1 222 331 € HT (VRD compris)

REALISATION

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes des Combes

Concepteur-réalisateur : La manufacture des Usines Réunies







DESCRIPTION

La Communauté de communes des Combes fait partie du Pays de Vesoul-Val-de-Saône engagée dans un contrat de Transition écologique pour une ruralité attractive et solidaire. Il s'agit de faire évoluer les pratiques pour tendre vers un modèle économique et social plus respectueux de l'environnement. Une des orientations retenues vise à « produire durablement et localement ». Le projet des Combes, qui vise à développer les services à la petite enfance par la création de structures d'accueil collective, s'inscrit dans ce cadre à travers la volonté de construire deux micro-crèches à énergie positive (avec un bilan énergétique global positif) dans le cadre d'une démarche de valorisation des bois en circuit court.

Le système constructif : une construction modulaire en bois

L'ensemble des éléments constituant le module (plancher, isolation, mur, menuiseries extérieurs, toiture, étanchéité, bardage, agencement intérieur et équipements, etc.), sont préfabriqués, assemblés et équipés en atelier avant livraison sur site. Le nombre et les caractéristiques des éléments modulaires dépendent du projet. Ce système constructif induit une phase de chantier plus réduite qu'une construction conventionnelle tout en s'astreignant des contraintes météorologiques. Des fondations en plots béton ou vis métalliques sont installés sur le site d'implantation en vue d'y déposer, par grutage, le module, puis de le solidariser et de le raccorder aux réseaux.



Un marché de conception-réalisation mis en place

Le marché de conception-réalisation est un marché de travaux qui permet au maître d'ouvrage de confier simultanément la conception (études) et la réalisation (exécution des travaux) d'un ouvrage à un opérateur économique. Ce marché ne peut être conclu que si des motifs d'ordre technique ou un engagement contractuel portant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique ou la construction d'un bâtiment neuf dépassant la réglementation thermique en vigueur rendent nécessaire l'association de l'entrepreneur aux études de l'ouvrage.

Le projet de la construction des deux micro-crèches réunissaient à la fois un critère d'ordre technique, avec la volonté d'une structure modulaire permettant une évolution du bâtiment en fonction des besoins d'accueil, et un critère portant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique avec une labellisation BEPOS effinergie 2017 visée.

TEMOIGNAGE DU MAITRE D'OUVRAGE

« Les élus de la Communauté de Communes des Combes ont souhaité, à travers cette opération exemplaire, valoriser les ressources naturelles de notre territoire. Le choix d'un bâtiment BEPOS construit avec des matériaux locaux via une filière d'acteurs économiques eux aussi locaux doit permettre de démontrer qu'il est possible de construire des bâtiments publics autrement et de manière respectueuse de l'environnement tout en restant dans des coûts acceptables. Par ailleurs, dans un contexte de volatilité de prix, les filières locales ont démontré qu'elles pouvaient constituer un facteur de résilience (sécurisation d'une partie des coûts et des approvisionnements notamment). »





MODALITE D'INTEGRATION DU BOIS LOCAL

Une consultation pour un marché de conception – réalisation de deux bâtiments modulaires bois pour la création de deux micro-crèches a été lancée.

Le titulaire du marché a constitué un groupement d'entreprises réunissant : un constructeur, une agence d'architecture, un bureau d'étude, une scierie et divers sous-traitants dont un exploitant forestier.

Le sol, les murs et l'ossature des cloisons intérieures des micro-crèches sont constitués de bois massif. Le plafond est constitué d'un système de poutre en lamellé collé. Plus des deux tiers des volumes de bois utilisés pour le projet sont issus de la forêt communale de Confracourt faisant partie de la Communauté de communes des Combes située à 12 kms du site d'implantation des micro-crèches.

Le bois d'œuvre en douglas (diamètre > 45 cm – longueur 6 m) a été utilisé pour la fabrication des éléments de sciage nécessaires au projet. Pour cela un volume de grume a été vendu sur pied, de gré à gré, entre un exploitant forestier et l'ONF pour le compte de la commune de Confracourt¹. Les produits bois non utilisés pour le projet ont pu été valorisés vers les entreprises locales de transformation du bois (charpente traditionnelle en douglas et trituration).



Bois d'œuvre pour la fabrication du module en bois



Bois d'œuvre pour un usage en charpente traditionnelle



Trituration pour la fabrication de panneau

La méthodologie d'intervention pour garantir la traçabilité des bois (de la forêt à la scierie puis à l'atelier du constructeur) constituait un critère de sélection des offres. Le titulaire du marché a opté pour un marquage à la peinture de la section des billons.





Marquage de la section des billons à la peinture suite à l'exploitation

¹ Pour les projets de construction en bois local il est recommandé que la vente des grumes se fasse bord de route, la commune de Confracourt n'ayant opté pour cela, une solution alternative a dû être trouvée

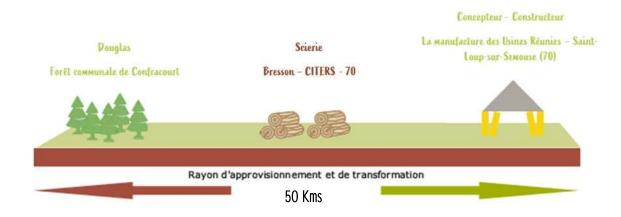




CHIFFRES CLES

- Essence(s) : Douglas
- Volume(s) de bois : 325 m³ de grumes 220 m³ de sciage 147 m³ de produits finis mis en œuvre dans le projet
- Coût du la démarche bois local intégrant l'achat du bois, l'exploitation de la coupe, le sciage, le séchage et le transport : 87 000 € HT (soit 7 % du coût total)

CIRCUIT DU BOIS

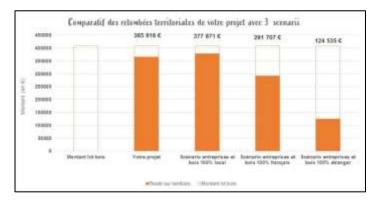


INDICE ART

Le réseau des Communes forestières a développé un indice d'analyse des retombées territoriales des constructions publiques en bois local (indice ART) en partenariat avec l'agence BIOM attitude. Il permet de démontrer que ces initiatives contribuent :

- Au développement économique du territoire en y confortant des emplois et en y fixant une partie du montant des travaux;
- Aux politiques énergie-climat en stockant du carbone et en substituant le bois local à d'autres matériaux.

Appliqué à la construction des deux micro-crèches des Combes, l'indice ART montre que cette réalisation a maintenu 3 ETP sur le territoire pendant un an et à éviter l'émission de 317 tonnes de CO₂ par stockage et substitution. La démarche a permis de fixer plus de 90 % du montant du lot bois sur le territoire. Le lot « bois » représente 407 000 €. Grâce à la démarche « filière courte », ce sont 365 500 € qui sont restés sur le territoire (entreprises, salariés, etc.). Dans le cadre d'une construction classique s'appuyant sur des prestataires français et des bois du Nord, seuls 124 500 € seraient restés sur le territoire. L'engagement du maître d'ouvrage a donc permis de capter sur le territoire près de 241 000 € supplémentaires !



Union régionale des communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté lasson œ la Fuét et du ficia – 20 ne François Vilon – 25041 BESANCON Ceaux Et 03 81 41 25 44 bourgognetranchecomte@communesforestiores.org



